

Fonds d'urgencESS : une demande d'ici la fin du mois de juillet



© 2021 Les Echos Publishing

Le gouvernement a débloqué un fonds d'urgence de 30 M€ afin de soutenir les associations qui emploient 10 salariés maximum et qui rencontrent des difficultés en raison de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19.

Ce « fonds UrgencESS », géré par France Active, se concrétise par une aide de 5 000 € (associations employant d'un à trois salariés) ou de 8 000 € (associations de quatre à dix salariés).

Les associations en difficulté sont invitées à remplir le formulaire disponible sur le site www.urgence-ess.fr. Elles seront ensuite contactées par un conseiller de France Active qui étudiera leur situation économique et financière et diagnostiquera l'impact de la crise sur leur activité. Après analyse de leur dossier, l'aide leur sera accordée dans un délai de 15 jours.

Attention : ce dispositif prend fin le 31 juillet 2021.

© 2021 Les Echos Publishing